

**le 8 mai 2025**

Fondé en 2019 et basé à Paris, le Collectif pour la Défense des Droits de l'Homme (Collectif DDH) œuvre pour la promotion des droits humains, de la justice et de l'égalité en Turquie. Il documente les violations des droits fondamentaux, sensibilise l'opinion publique et soutient les victimes d'injustices. Par ses rapports, son travail de plaidoyer international et ses actions citoyennes, le Collectif DDH défend les droits humains fondamentaux.

**Chers collègues et partenaires,**

Nous vous écrivons pour vous faire part d'un développement extrêmement préoccupant en Turquie :

Le 6 mai 2025, 208 personnes – principalement des étudiants et des jeunes – ont été arrêtées dans 47 provinces, lors d'une vaste opération coordonnée par les forces de sécurité turques. Cette opération a été annoncée par le ministre de l'Intérieur, M. Ali Yerlikaya, sur X (anciennement Twitter) :

<https://x.com/AliYerlikaya/status/1919662466767675857?t=iq1T936oCeRHhFxZ4gl6UA&s=09>

- **Date des arrestations** : 6 mai 2025
- **Lieu** : 47 provinces de Turquie, coordination centrale à Gaziantep
- **Autorité impliquée** : Direction générale de la sécurité

L'opération a été ordonnée par le parquet général de Gaziantep et menée avec la participation des services de lutte antiterroriste et de renseignement.

Les autorités affirment que les personnes arrêtées seraient liées à une prétendue « structure organisationnelle actuelle » associée au mouvement Gülen, sans fournir d'actes d'inculpation individuels ni de preuves concrètes.

À la place, les motifs invoqués sont vagues et reposent sur des éléments tels que la participation à des réunions à l'étranger, l'usage d'applications de communication cryptées ou des liens sociaux ou professionnels avec des personnes ou des institutions répertoriées.

Ces personnes ont été privées de l'assistance d'un avocat durant les 24 premières heures, et leurs avocats n'ont pas eu accès aux dossiers en raison de décisions de secret de l'instruction. Cela constitue une violation des garanties constitutionnelles de la Turquie et des normes juridiques internationales.



Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.collectifddh.fr/en-turquie-les-operations-de-haine-evers-les-jeunes-se-poursuivent-sans-relache>

### **Normes juridiques internationales applicables (annexe)**

#### **PIDCP – Pacte international relatif aux droits civils et politiques**

La Turquie a signé le PIDCP le 15 août 2000 et l’a ratifié le 23 septembre 2003. Il est entré en vigueur pour la Turquie le 23 décembre 2003.

- Article 9 : Interdiction des arrestations arbitraires, droit d’être informé rapidement des charges et de contester la détention devant un tribunal
- Article 14 : Droit à un procès équitable, incluant l’accès à un avocat, un temps suffisant pour préparer sa défense, et la présomption d’innocence

#### **CEDH – Convention européenne des droits de l’homme**

En tant qu’État membre du Conseil de l’Europe et partie à la CEDH, la Turquie est tenue de respecter :

- Article 5 : Droit à la liberté et à la sûreté, protection contre les détentions arbitraires
- Article 6 : Droit à un procès équitable, incluant un accès rapide à un avocat et à l’information pertinente du dossier

#### **Nous appelons à votre soutien par les moyens suivants :**

1. Diffuser l’information via vos réseaux et plateformes publiques
2. Alerter vos contacts dans les médias susceptibles de relayer cette grave situation
3. Encourager les institutions et associations juridiques à se prononcer et à condamner les abus des lois antiterroristes

Cette vague d’arrestations s’inscrit dans une politique de répression plus large en Turquie, où l’engagement civique pacifique est systématiquement criminalisé.

Pour plus d’informations veuillez nous contacter directement.

**Solidairement,**

**Collectif DDH**

Email : [info@collectifddh.fr](mailto:info@collectifddh.fr)

Site web : [www.collectifddh.fr](http://www.collectifddh.fr)